

Compte administratif



Rapport de présentation





COMPTE ADMINISTRATIF 2024

RAPPORT DE PRESENTATION

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

L'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote du Conseil municipal sur le compte administratif (CA) présenté par le Maire avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte, après production par le comptable public du compte de gestion au plus tard le 1^{er} juin (article L. 1612-12 du CGCT).

Présenté à l'issue de la clôture de l'exercice budgétaire, le compte administratif a pour principale fonction de rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au Budget, des réalisations effectuées au cours de ce dernier, à la fois en dépenses et en recettes. Il présente par ailleurs les résultats comptables de l'exercice.

Dans son contenu, le Compte administratif présente la même architecture que le Budget primitif et est assorti, dans les communes de plus de 3 500 habitants, d'annexes obligatoires.

Par application de l'article L. 1612-13 du C.G.C.T., le Compte administratif est transmis au représentant de l'Etat dans le département au plus tard quinze jours après le délai limite fixé pour son adoption par les articles L. 1612-9 et L. 1612-12 du code précité.

Ce rapport détaillera, à l'aide des tableaux de synthèse annexés et des différents commentaires, l'état des réalisations chapitre par chapitre, présentant ainsi une analyse budgétaire et financière rétrospective couvrant la période 2018-2024. Cette étude des différents postes comptables permettra d'apprécier, en fin de document, la situation financière de la Ville de Troyes au regard de différents indicateurs ou ratios régulièrement utilisés en analyse financière, et en comparaison avec d'autres communes de la même strate, membres comme elle d'un établissement public de coopération intercommunale (E.P.C.I.) à fiscalité professionnelle unique (F.P.U.).

Cette présentation sera suivie par une consolidation avec les budgets annexes et une analyse de la dette communale, ainsi que d'une annexe portant sur un état des lieux de la prévention contre la corruption.

A la suite de cette analyse, le Compte administratif et l'affectation des résultats 2024 sur l'exercice 2025 seront soumis à l'approbation du Conseil municipal.

SOMMAIRE

I – BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2024	7
A – SECTION DE FONCTIONNEMENT	8
A.1 – ANALYSE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9
A.2 – ANALYSE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	11
A.3 – SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	14
B – SECTION D’INVESTISSEMENT	15
C – RESULTAT GLOBAL DE L’EXERCICE ET DETERMINATION DES RESULTATS.....	18
D – RATIOS REGLEMENTAIRES.....	20
II – ANALYSE DE LA DETTE	22
III – BUDGETS ANNEXES – COMPTE ADMINISTRATIF 2024	25
A - STATIONNEMENT PAYANT	25
B – OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE.....	27

I – BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le Budget Primitif (BP) 2024 a été adopté par le Conseil municipal du 05 avril 2024, puis actualisé au cours de l'exercice à l'occasion du Budget Supplémentaire (BS) le 19 septembre 2024 et d'une Décision Modificative (DM) en fin d'année.

Le Compte Administratif (CA) est le document qui permet de vérifier la réalité et la sincérité des prévisions budgétaires en rappelant les crédits votés lors des différentes étapes budgétaires et en retraçant l'exécution budgétaire de l'année. Toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année y sont détaillées, y compris celles engagées mais non mandatées en fin d'exercice qui sont comptabilisées en reports de crédits (restes à réaliser) ou en rattachement pour celles concernant la section de fonctionnement, lorsque le service est constaté avant le 31 décembre de l'année.

La présentation du Compte Administratif du Budget principal débutera par la section de fonctionnement en détaillant tout d'abord les recettes, puis les dépenses, permettant ainsi d'étudier la chaîne de l'épargne au travers des différents soldes intermédiaires de gestion. La section d'investissement sera ensuite abordée au travers de ses dépenses puis de leur financement. Enfin, une vision globale du Compte Administratif du budget principal permettra de dégager les résultats des deux sections, ainsi que le résultat global, avant de terminer sur une comparaison des principaux ratios financiers avec les autres communes de la même strate démographique.

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

TABLEAU 1

FONCTIONNEMENT - RECETTES (€)	BP 2024	Voté 2024	CA 2024
Impôts et taxes	53 962 480	53 962 480	54 063 150,54
dont Contributions Directes	41 402 120	41 442 120	41 597 741
dont Attribution de compensation (TCM)	8 297 960	8 297 960	8 297 958
dont Attribution FPIC	675 000	675 000	663 577
dont Taxe sur l'électricité	1 200 000	1 200 000	1 202 953
dont Taxe droits de mutation	2 100 000	2 100 000	2 023 533
Dotations et participations	33 916 660	34 951 207	35 416 685,20
dont Dotation forfaitaire	12 180 000	12 180 000	12 134 055
dont Dotation aménagement	13 214 300	13 214 300	13 307 030
dont Compensations fiscales	1 133 000	1 133 000	1 183 160
dont Fonds de péréquation divers	275 570	1 134 660	1 435 791
dont Subventions et participations (Etat, CAF, collectivités...)	7 113 790	7 289 247	7 356 649
Autres produits de fonctionnement courant	13 003 740	13 031 940	14 140 713
Produits des services (RODP...)	10 889 040	10 917 240	12 115 383,23
Produits de gestion (Revenus des immeubles...)	2 114 700	2 114 700	2 025 330
Atténuations de charges	124 000	124 000	64 424
Produits de fonctionnement courant	101 006 880	102 069 627	103 684 973
Produits exceptionnels dont cessions d'immobilisations	41 000	530 825	546 631
Produits de fonctionnement (hors produits financiers)	101 047 880	102 600 452	104 231 604,59

A.1 – ANALYSE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **104 231 605 €** en 2024.

Le produit des impôts et taxes représente près de 52% des recettes de fonctionnement. La Collectivité a fait le choix de ne pas faire évoluer ses taux d'imposition en 2024. L'évolution annuelle de ces recettes résulte uniquement de l'évolution annuelle des bases d'imposition fixée par le cadre réglementaire, à savoir +3,9% pour 2024.

Par ailleurs, **les autres produits des impôts et taxes** sont de 54 M€. **L'attribution de compensation** versée par Troyes Champagne Métropole reste **stable**, en l'absence de nouveaux transferts de charges vers la communauté d'agglomération (soit 8 297 958 € pour 2024). Le produit de la taxe sur les **droits de mutation s'élève à 2 M€ (une baisse de 2,5% par rapport à 2023)**, le volume de transactions immobilières n'atteignant pas le rythme des transactions post-COVID. Le FPIC (**fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales**) attribué par TCM est en légère **baisse de 1,68%**. En effet, la part reversée aux communes a été maintenue à hauteur de 40% en 2024 mais l'enveloppe globale définie par l'Etat à répartir est en baisse.

Les dotations et participations représentent près de 34% des produits de fonctionnement. Cette part des dotations et participations de l'Etat dans le total des recettes de fonctionnement est en baisse par rapport à l'an passé.

Les **autres produits de fonctionnement courant** s'élèvent à 30 M€. Ces recettes sont en hausse du fait d'une hausse de fréquentation sur les équipements sportifs et culturels d'une part, notamment en raison de la réouverture du MAM (+ 575 000 euros sur les deux secteurs confondus). D'autre part, la ville bénéficie de recettes spécifiques ou nouvelles :

- Les redevances d'occupation pour le bâtiment des Ecrevolles racheté par la Ville fin 2022 pour près de 500 000 euros (recette nouvelle) ;
- Le versement d'un solde de remboursement de Troyes Champagne Métropole pour la gestion du centre de vaccination du COVID-19 (266 000 euros) ;

Les **produits exceptionnels** sont des recettes aléatoires qui concernent principalement, pour 2024, les cessions immobilières et mobilières notamment :

- La maison du gardien à Essoyes : 100 300 €
- La Résidence Personnes Agées des Ormes : 401 000€

TABLEAU 2

FONCTIONNEMENT - DEPENSES (€)	BP 2024	Voté 2024	CA 2024
Charges à caractère général	24 486 550	26 758 262	22 299 192
dont Energie	6 992 000	4 929 241	4 464 319
Charges de personnel	57 797 950	59 712 950	59 302 298
Personnel permanent	53 400 000	54 960 935	54 715 510
Personnel vacataire	3 773 950	4 028 339	3 864 113
Autres charges de personnel	624 000	723 676	722 674
Autres charges de gestion courante	7 366 670	7 680 858	7 260 837
dont Contribution CMAS et Maison du Boulanger	3 559 900	3 559 400	3 559 400
dont Subventions aux associations	2 300 850	2 307 240	2 228 142
dont Autres subventions	95 000	175 467	94 628
Atténuations de produits (Reversement convent. fiscalité)	99 500	101 405	101 405
Charges de fonctionnement courant	89 750 670	94 253 475	88 963 732
Charges exceptionnelles dont dépenses imprévues	16 300	51 300	29 648
Charges de fonctionnement hors intérêts	89 766 970	94 304 775	88 993 379
Intérêts de la dette	1 705 000	1 925 000	1 860 478
Charges de fonctionnement	91 471 970	96 229 775	90 853 856,95

A.2 – ANALYSE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Globalement, les dépenses de fonctionnement atteignent 90 853 857 €.

Les **charges à caractère général** regroupent l'ensemble des dépenses de fonctionnement des services municipaux. La différence entre la réalisation et la prévision BP résulte principalement de l'ajustement de la prévision des crédits pour les fluides (-2,4 M€ entre la prévision BP et la réalisation) en raison des grandes incertitudes sur l'évolution des prix de ces dépenses en fin d'année 2023 et sur l'année 2024. Par ailleurs, ces dépenses sont pleinement impactées par le contexte économique inflationniste d'une part (+2% en moyenne sur un an en 2024) et dans le fonctionnement au quotidien de la Ville pour les services rendus à la population. Ainsi, cette hausse provient notamment de :

- L'augmentation des prix de l'électricité + 1,2 M€ (+8.6% en moyenne des prix au 1^{er} février 2024) ;
- La hausse des frais d'assurance + 550 000 €
- La mise en place des navettes électriques durant la période de requalification de la rue Général de Gaulle et son extension en anticipation du projet définitif de Troyes Champagne Métropole + 501 000€

D'autre part, s'ajoute à cela une année sportive riche notamment avec l'accueil du Tour de France et l'accueil de délégations pour les JO 2024.

Les **charges de personnel** progressent cette année atteignent 59 302 298 €.

Différents facteurs expliquent la hausse de ces dépenses, principalement les mesures réglementaires suivantes, décidées sans concertation avec les collectivités ni compensation par l'Etat :

- L'attribution de 5 points d'indice majoré à l'ensemble des agents publics à compter du 1^{er} janvier 2024 (+ 500 000 €) ;
- L'augmentation d'1 point des cotisations employeur à la CNRACL (+ 260 000 €) ;
- L'augmentation de 2 % du salaire minimum de croissance au 1^{er} novembre 2024 (+ 10 000 €) ;
- Les impacts décalés des décisions antérieures (les différentes revalorisations du point d'indice en 2022 et 2023, l'augmentation du salaire minimum de croissance au 1^{er} mai 2023...).

S'agissant des mesures internes, la Collectivité a souhaité, en 2024, assurer la mise en cohérence de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) afin de réduire les écarts indemnitaires entre agents exerçant les mêmes métiers ou des fonctions proches (+ 596 000 €).

Par ailleurs, afin de répondre aux besoins et garantir la continuité des services publics :

- 2 postes nécessaires au fonctionnement des services municipaux ont été créés au cours de l'année (1 poste technique et 1 poste de professeur des Beaux-arts) ;

- Des renforts ont nécessaires à la suite de l'organisation de deux évènements d'envergure l'été dernier (passage de la Flamme Olympique et Tour de France). Par ailleurs, le passage du Tour de France a engendré une sécurisation et une organisation spécifique du fait de l'organisation le même jour des élections législatives.

- Des renforts ont également permis d'assurer l'accueil des publics dans le cadre de la réouverture du Musée d'Art Moderne ;

Enfin, la Collectivité a souhaité développer en 2024 son dispositif chantiers-jeunes, dont la démarche d'insertion consiste à permettre à de jeunes Troyens, éloignés de l'emploi, de bénéficier d'une première expérience professionnelle.

Les **autres charges de gestion courante** sont en diminution. Cette baisse concerne principalement la contribution au Centre Municipal d'Action Sociale. En effet, en 2023 la contribution avait été calculée sur la base d'une forte augmentation du prix du gaz mais la hausse a été moins importante que prévu. Le résultat 2023 dégagé sur ce budget a été repris au budget primitif 2024 du CMAS limitant ainsi la contribution 2024 de la ville à hauteur de 1 724 900 € sans diminution financière des actions menées par le CMAS.

A noter en parallèle, l'intégration, à compter du 01/01/2024 suite au passage en M57, des versements de la bourse municipale (122 430 euros en 2024) sur ces charges de gestion courante (auparavant comptabilisée en "charges exceptionnelles").

Les **intérêts de la dette** passent à 1,86 M€ € en 2024 contre une prévision à 1,95 M€ grâce à une gestion active et optimisée de la dette. Couplée à une poursuite du redressement des taux d'intérêts, ce montant est justifié par un appel de capital de 29 M€ sur l'exercice.

Les **charges exceptionnelles**, à l'instar des produits exceptionnels, évoluent de manière aléatoire selon les exercices. En 2024, elles étaient de 29 648 euros (soit une diminution de 91% par rapport à 2023). Cette variation est à nuancer car, depuis l'application de la M57 au 01/01/2024, les versements relatifs à la bourse municipale aux étudiants ne sont plus comptabilisés dans ces dépenses. A cela s'ajoute qu'il n'y a pas eu de versement de subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe de l'ORI en 2024 (152 000 € en 2023).

TABLEAU 3

CHAINE DE L'EPARGNE (€)	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Produits de fonctionnement courant	90 794 927	99 320 260	103 684 973
- Charges de fonctionnement courant	78 302 594	84 120 044	88 963 732
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	12 492 333	15 200 216	14 721 241
+ Solde exceptionnel large	-998 591	-73 951	2 159
= Produits exceptionnels larges*	149 139	265 976	31 807
- Charges exceptionnelles larges*	1 147 730	339 927	29 648
= EPARGNE DE GESTION (EG)	11 493 742	15 126 265	14 723 400
- Intérêts	531 933	1 138 969	1 860 296
= EPARGNE BRUTE (EB)	10 961 809	13 987 296	12 863 104
- Capital	5 841 538	6 184 612	6 574 751
= EPARGNE NETTE (EN)	5 120 270	7 802 685	6 288 353

* hors intérêts (produits et charges), cessions d'actifs et provisions réelles (dotations et reprises)

Malgré les différentes contraintes de l'Etat, la collectivité parvient à maintenir un excédent brut courant au-dessus de celui de 2022.

Ce résultat est rendu possible notamment en raison de la bonne gestion financière de la collectivité afin de garantir, pour l'avenir, la capacité à agir pour les troyens.

A.3 – SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

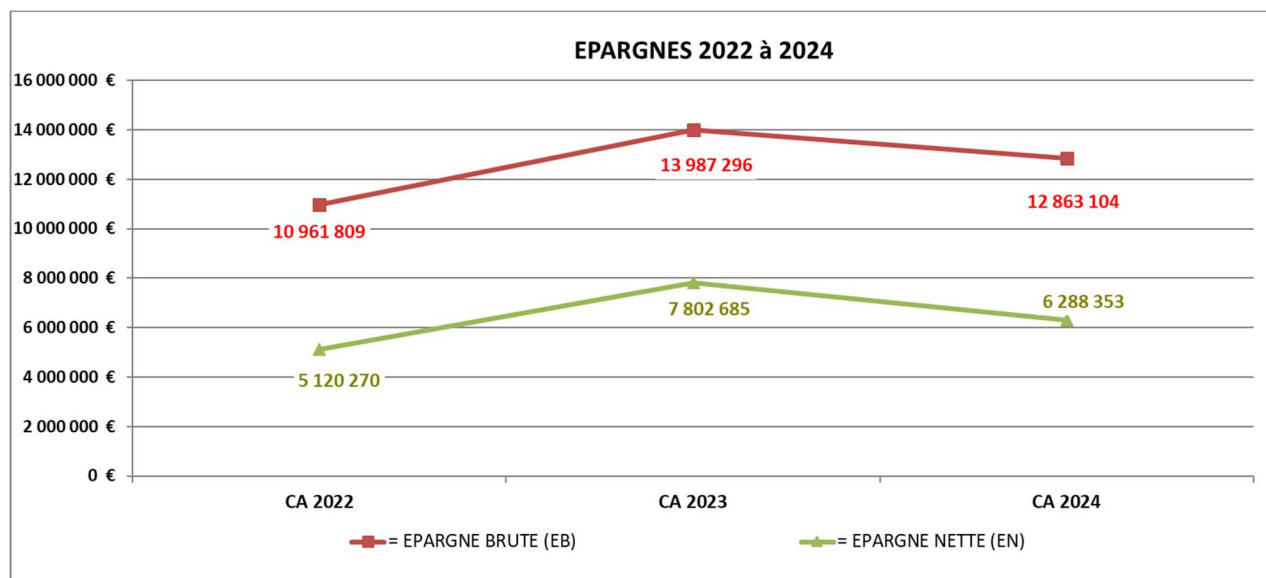
La chaîne de l'épargne détaille la constitution des **soldes intermédiaires de gestion** qui permettent d'apprécier la qualité de la gestion de la collectivité et sa capacité à financer ses investissements.

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. **Cette épargne a augmenté de 1,9 M€ depuis 2 ans, passant de 10 961 809 € à 12 863 104 €.**

L'épargne nette est également favorablement impactée passant de 5 120 270 € à 6 288 353 € depuis 2 ans.

Cette épargne nette, ou **capacité d'autofinancement nette**, mesure la capacité de la Ville à financer ses investissements par des ressources propres et lui permet d'investir tout en limitant le recours à l'emprunt.

➔ **C'est ainsi que la collectivité peut injecter (hors emprunt) près de 6,3M€ en investissement et donc dans l'économie locale.**



B – SECTION D'INVESTISSEMENT

Le tableau ci-dessous (tableau 4) permet de mettre en perspective le montant des dépenses d'investissement réalisées sur la période avec les différentes recettes ayant contribué à leur financement.

TABLEAU 4

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS (€)	BP 2024	Voté 2024	CA 2024	Restes à réaliser 2024	Taux de réalisation 2024	
					/ Mandats émis	/ Engagts (mandats + RAR)
Dépenses d'équipement	53 635 820	57 706 999	40 144 233	6 776 069	70%	81%
Dépenses directes d'équipement	50 919 430	54 223 041	37 411 980	6 634 066	69%	81%
Dépenses indirectes (Fonds de concours + Subv. équipt versées)	2 716 390	3 483 958	2 732 254	142 004	78%	82%
Opérations pour cpte de tiers (dép.)	112 000	121 746	3 189	0	3%	3%
Dépenses financières d'inv.	29 200	132 918	124 957	0	94%	94%
Dépenses d'investissement hors annuité en capital	53 777 020	57 961 663	40 272 380	6 776 069	69%	81%
Epargne nette			6 288 353			
Ressources propres d'inv. (RPI)	4 704 500	4 737 217	4 502 395	0	95%	95%
FCTVA	4 287 500	3 845 392	3 853 664		100%	100%
<i>Produits des cessions (*)</i>	40 000	514 825	514 825		100%	100%
Diverses RPI	377 000	377 000	133 907		36%	36%
Autres recettes d'investissement	19 342 020	15 891 909	9 152 006	755 152	58%	62%
Opérations pour cpte de tiers (rec.)			3 189			
Fonds affectés (amendes,...)	500 000	620 718	665 302	12 400	107%	109%
Subventions	18 842 020	15 271 191	8 483 514,92	742 752	56%	60%
Emprunt	20 000 000	29 000 000	29 000 000		100%	100%
Financement de l'investissement	44 046 520	49 629 126	48 942 755	755 152	99%	100%

(*) Pour information, réalisations constatées en fonctionnement, conformément à l'instruction M57, et retraitées en investissement en analyse financière

Les principales opérations d'investissement

- **2024 =**
 - **27,1 M€** dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) à destination des quartiers
 - **13 M€** dépensés dans le cadre du programme annuel d'entretien des sites et de renouvellement de matériel principalement
- **2020-2024 :**
 - **60M€** dépensés dans le cadre du PPI (et + de 100 M€ sur les deux derniers mandats)

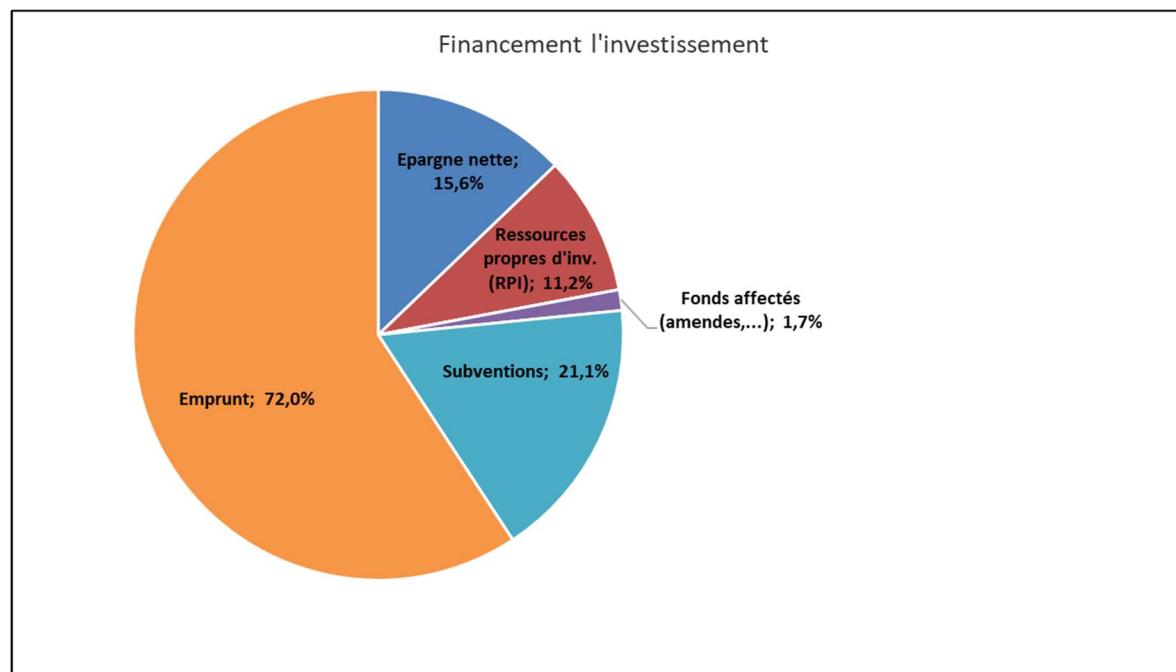
Principales dépenses 2024 :

- Travaux de l'école internationale 9 M€
- Travaux de réhabilitation de l'Hôtel des Sécurités : 3 M€
- Fin des travaux et du paiement de la Halle de Gymnastique pour 2 M€
- Requalification de l'axe Pôle Gare- Centre-ville : 1 M€
- Reconstruction des rues Begand et Courtalon : 1 M€
- Fin des travaux et du paiement pour la Halle de Glisse et la pise de BMX : 0,470 M€
- Réalisation de voies douces sur le Quai du Comte Henry : 0,350 M€
- Travaux pour le Pôle Muséal : 1,4 M€

L'année 2024 a permis de réaliser un volume très important de dépenses d'équipement de 40 144 233 €.


Les **recettes d'investissement** ont été réalisées pour un montant total de 48 942 755 €.

- d'une épargne nette dégagée par la section de fonctionnement pour 6 288 353 €,
- d'emprunts contractés à hauteur de 29 000 000 €,
- de subventions reçues pour 8 483 515 €,
- du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) pour 3 853 664 €,
- du produit des cessions d'actifs pour 514 825 €.



C – RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE ET DETERMINATION DES RESULTATS

TABEAU 6

VUE D'ENSEMBLE (€)		DEPENSES		RECETTES		SOLDE
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	97 375 380,90	G	107 346 134,87	9 970 753,97
	Section d'investissement	B	50 941 788,94	H	60 010 955,11	9 069 166,17
REPORTS DE L'EXERCICE 2023	Reports en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	10 335 165,24	10 335 165,24
	Reports en section d'investissement (001)	D (si déficit)	15 534 704,89	J (si excédent)	0,00	-15 534 704,89
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+C+D	163 851 874,73	=G+H+I+J	177 692 255,22	13 840 380,49
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2024	Section de fonctionnement	E	644 568,72	K	1 208 919,74	564 351,02
	Section d'investissement	F	6 776 069,23	L	3 855 152,29	-2 920 916,94
TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2021		=E+F	7 420 637,95	=K+L	5 064 072,03	-2 356 565,92
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	98 019 949,62	=G+I+K	118 890 219,85	20 870 270,23
	Section d'investissement	=B+D+F	73 252 563,06	=H+J+L	63 866 107,40	-9 386 455,66
TOTAL CUMULE		= A+B+C+D+E+F	171 272 512,68	=G+H+I+J+K+L	182 756 327,25	11 483 814,57
RESULTAT CUMULE AU 31/12/2024		EXCEDENT		11 483 814,57		 <p>Soit une progression de 27% entre 2023 et 2024</p>
RAPPEL AU 31/12/2023		EXCEDENT		9 062 879,83		
RAPPEL AU 31/12/2022		EXCEDENT		10 201 527,12		

Le tableau 6 présente la vue d'ensemble de l'exécution du Budget principal, tant pour les opérations réelles que pour les opérations d'ordre.

Concernant **la section de fonctionnement**, les recettes s'étant élevées à 107 346 134,87 € pour 97 375 380,90 € de dépenses, le **résultat de l'exercice** ressort à **9 970 753,97 €**. Complété par le résultat antérieur reporté de 10 335 165,24 € le **résultat 2024 à affecter** s'établit ainsi à **20 305 919,21 €** (résultat à affecter lors de sa reprise au Budget Supplémentaire 2024). **Le résultat cumulé**, intégrant les restes à réaliser de 564 351.02 € (solde des RAR recettes et dépenses), s'élève à **20 870 270,23 €**.

La section d'investissement dégage un **solde d'exécution de l'exercice de 9 069 166,17 €** qui, complété de la reprise du déficit de l'année 2022 de – 15 534 704.89€, génère un **solde d'exécution à fin 2022 de – 6 465 538,72 €** (à reprendre en dépenses au BS 2025). Les dépenses et les recettes engagées mais non réalisées au 31 décembre 2024 s'élevant, en net (recettes – dépenses), à – 2 920 916.94€, la section d'investissement dégage alors un **besoin de financement de 9 386 455,66 €**.

Le résultat global cumulé à fin 2024 s'élève ainsi 11 483 814,57 €, restes à réaliser inclus.

D – RATIOS REGLEMENTAIRES

TABLEAU 7

		CA 2024	Moy. Strate (*)
€/habitant	1 - Dépenses réelles de fonctionnement/ Population	1 408	1 471
	2 - Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 632	1 703
	3 - Dépenses d'équipement brut / Population	600	416
	4 - Encours de dette (31/12) / Population	1 238	1 333
	5 - Dotation globale de fonctionnement / Population	398	221
%	6- Charges de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	65,27%	60,62%
	7- Dépenses de fonctionnement et remboursement de dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	92,61%	94,59%
	8 - Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	36,75%	24,44%
	9 - Encours de dette (31/12) / Recettes réelles de fonctionnement	75,88%	28,30%
	10-Epargne brute/ recettes réelles de fonctionnement	12,34%	N/C

(*) Source DGCL - Finances des communes dernière année connue (2023)

Le tableau 7 présente **l'ensemble des ratios financiers réglementaires** (en euros par habitant et en %) figurant à l'article R. 2313-1 du code général des collectivités territoriales.

A retenir **que la Ville de Troyes a investi en 2023 à hauteur de 600 €/habitant**, un ratio supérieur à celui des collectivités de la même strate (416 €/ habitant).

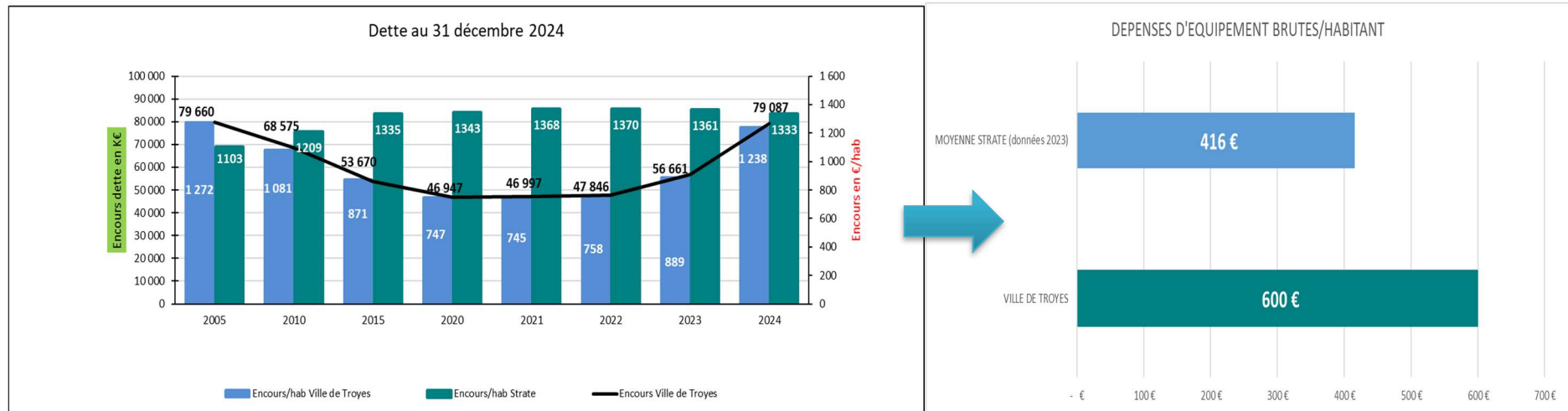
Ce niveau d'investissement a pu être réalisé tout en contenant **l'endettement à un niveau inférieur** à celui constaté dans les autres communes (ratio 5 de 1 238 €/ habitant contre 1 333 €/ habitant).

TABLEAU 8 – RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE ET DETERMINATION DES RESULTATS – Stationnement payant

VUE D'ENSEMBLE (€)		DEPENSES		RECETTES		SOLDE
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 256 218,28	G	2 665 657,24	409 438,96
	Section d'investissement	B	1 410 411,84	H	1 410 411,99	0,15
REPORTS DE L'EXERCICE 2023	Reports en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	134 326,64	134 326,64
	Reports en section d'investissement (001)	D (si déficit)	121 819,12	J (si excédent)	0,00	-121 819,12
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+C+D	3 788 449,24	=G+H+I+J	4 210 395,87	421 946,63
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2024	Section de fonctionnement	E	35 789,90	K	0,00	-35 789,90
	Section d'investissement	F	303 653,79	L	0,00	-303 653,79
TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2021		=E+F	339 443,69	=K+L	0,00	-339 443,69
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	2 292 008,18	=G+I+K	2 799 983,88	507 975,70
	Section d'investissement	=B+D+F	1 835 884,75	=H+J+L	1 410 411,99	-425 472,76
TOTAL CUMULE		= A+B+C+D+E+F	4 127 892,93	=G+H+I+J+K+L	4 210 395,87	82 502,94
RESULTAT CUMULE AU 31/12/2024		EXCEDENT		82 502,94		
RAPPEL AU 31/12/2023		EXCEDENT		109 610,21		
RAPPEL AU 31/12/2022		EXCEDENT		250 479,09		

II – ANALYSE DE LA DETTE

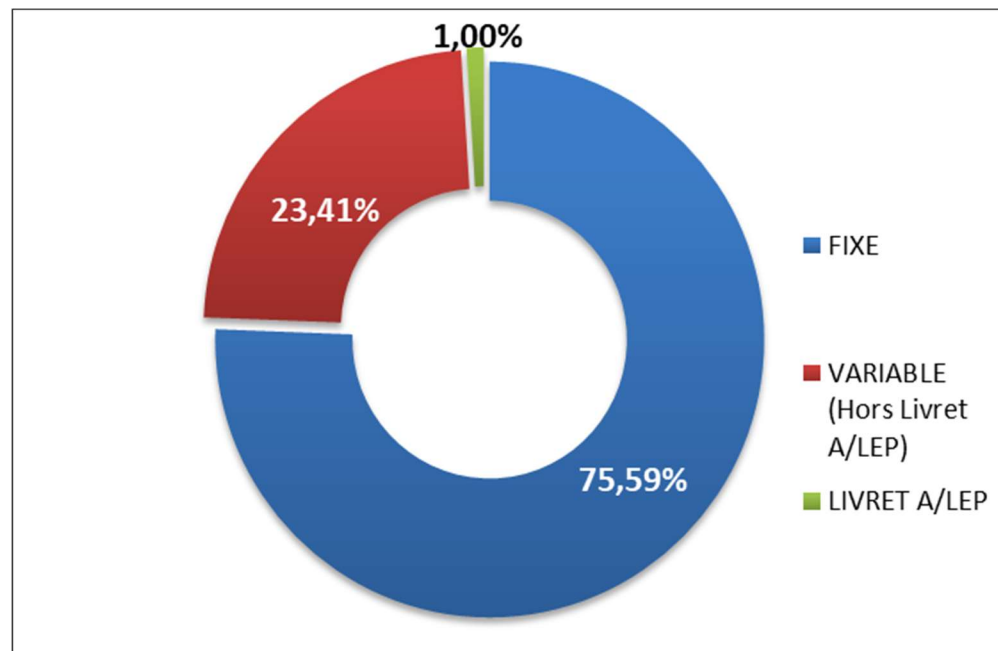
L'encours de **la dette totale du Budget principal (dont dette des Budgets annexes auprès du BP)** au 31/12/2024 était de 79 086 546,74 € (soit un désendettement de 573 000 euros depuis 2005).



Malgré une évolution de la dette depuis 2 ans la Ville dispose de ratios inférieurs à ceux de la strate et **investit sur son territoire et pour ses habitants près de 109 M€ depuis 2020** (PPI et programmes annuels cumulés). Par ailleurs, il est à souligner que la Ville dispose d'un ratio d'encours de dette par habitant toujours inférieur à celui de la strate (1 238 €/ contre 1333€). Enfin, il faut également mettre cette dette en corrélation de la dépense d'investissement réalisée pour les Troyens supérieur de plus de 184 €/habitant que la strate.

La structure de la dette permet d'identifier son exposition au risque de taux selon les caractéristiques des emprunts souscrits.

La dette à taux fixe représente 76%. Ces emprunts apportent une bonne vision sur les flux futurs et sécurisent partiellement la dette. **24% de la dette est à taux variable**, sur des index monétaires courants de la zone euro (23%) et sur du Livret A (1%). Cette part permet de dynamiser le taux moyen de l'encours.



Par référence à la Charte de bonne conduite dite Charte « Gissler », l'encours de la dette du Budget principal ressort à **100% en risque 1A**, soit le risque le plus faible possible. L'encours de la dette propre du Budget annexe du Stationnement (2.9 millions d'euros) est également classé à **100% en risque 1A**.

Au 31 décembre 2024, la Ville affiche une **capacité de désendettement**, qui s'analyse comme le nombre d'années nécessaire au remboursement de la dette par le seul excédent de fonctionnement et qui est déterminé par le rapport entre l'encours de dette (encours total de dette du Budget principal) et l'épargne brute, de **6,1 années** contre 7,3 années en 2005. Sur cette période, la diminution de la capacité de désendettement est obtenue grâce à la réduction de l'encours de dette de 4,8 M€.

La capacité de désendettement de la Ville se situe toujours très en deçà du premier seuil d'alerte fixé à 10 ans, en analyse financière.

Enfin, le taux moyen de la dette du budget principal s'élève à **2,9 %** au 31 décembre 2024, et sa **durée résiduelle moyenne** (qui exprime en années la durée restant avant l'extinction totale de la dette) ressort à **10 ans**.

Ainsi se présente le Compte Administratif 2024 soumis à votre approbation, conforme au Compte de gestion établi par Madame la Comptable.

III – BUDGETS ANNEXES – COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Deux services sont individualisés en budgets annexes : le Stationnement payant et l'Opération de Restauration Immobilière. Il convient à présent de constater les résultats dégagés par chacun de ces budgets avant de consolider le budget principal avec ces deux budgets annexes.

A - STATIONNEMENT PAYANT

En ce qui concerne **le budget annexe du stationnement payant**, les dépenses et recettes de **fonctionnement** sont respectivement de 2 256 218,28 € et 2 665 657,24 €.

Pour la section **d'investissement**, les recettes s'élèvent à 1 410 411,84 €. Les dépenses de 1 410 411,99 €, ont notamment permis :

- Le renouvellement des matériels d'accès et de péage des parkings V. Hugo, 14 Juillet et Argence.
- Poursuivre le programme annuel d'entretien des parkings ;
- Finaliser le programme de remplacement de l'éclairage LED du parking Cathédrale ;
- Poursuivre les travaux de mise en accessibilité dans le parking de l'Hôtel de Ville de Troyes
- Effectuer les travaux d'aménagement du parking Begand suite à l'acquisition du foncier en 2023.

Le résultat de global de l'exercice est de **421 946,63 €**. En intégrant les écritures d'ordre, les résultats reportés et les restes à réaliser, le résultat net de clôture est arrêté à **82 502,94 €**.

Au 31 décembre 2024, la dette de ce budget annexe s'élève à **2 952 145,71 €** (soit un désendettement de 153 267 euros sur l'année).

TABLEAU 9 – RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE ET DETERMINATION DES RESULTATS – Opération de restauration immobilière

VUE D'ENSEMBLE (€)		DEPENSES		RECETTES		SOLDE
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 194 972,94	G	1 194 144,31	-828,63
	Section d'investissement	B	843 141,54	H	1 159 137,25	315 995,71
REPORTS DE L'EXERCICE 2023	Reports en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	828,63	828,63
	Reports en section d'investissement (001)	D (si déficit)	0,00	J (si excédent)	618 584,32	618 584,32
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+C+D	2 038 114,48	=G+H+I+J	2 972 694,51	934 580,03
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2024	Section de fonctionnement	E	27 694,00	K	0,00	-27 694,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00	0,00
TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2021		=E+F	27 694,00	=K+L	0,00	-27 694,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	1 222 666,94	=G+I+K	1 194 972,94	-27 694,00
	Section d'investissement	=B+D+F	843 141,54	=H+J+L	1 777 721,57	934 580,03
TOTAL CUMULE		= A+B+C+D+E+F	2 065 808,48	=G+H+I+J+K+L	2 972 694,51	906 886,03
RESULTAT CUMULE AU 31/12/2024		EXCEDENT		906 886,03		
RAPPEL AU 31/12/2023		EXCEDENT		591 718,95		
RAPPEL AU 31/12/2022		EXCEDENT		389 622,36		

Ce solde résulte de l'avance initiale de la Ville au Budget annexe lors de sa création ainsi que du versement des subventions ANRU et Fonds Friche.
Ce solde positif sera résorbé sur 2025 et un remboursement au budget principal sera effectué.

B – OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE

Pour le budget annexe de l'opération de restauration immobilière : les dépenses et recettes réelles de fonctionnement sont respectivement de 1 194 972,94 € et 1 194 144,31 € soit un résultat global de l'exercice de – **828,63 €**. En intégrant les écritures d'ordre, les résultats reportés et les restes à réaliser, le résultat net de clôture, en fonctionnement, s'élève à – **27 694 €**

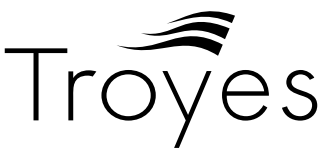
Les dépenses de fonctionnement concernent le financement des travaux conservatoires et préparatoires avant cession dans les immeubles acquis par la ville (désamiantage, curetage, travaux de sauvegarde), pour le 40 rue J. Deschainets ainsi que des frais divers de portage.

Les recettes sont essentiellement liées aux cessions réalisées (30 rue du Général de Gaulle et 2/4 rue de la Bonneterie) ainsi qu'à la perception du solde de la subvention Fonds Friches pour le portage global des opérations de restauration immobilière.

Ainsi, le **tableau 10** ci-dessous offre-t-il une vue d'ensemble des résultats nets de clôture de tous les budgets de la Collectivité :
L'ensemble de ces budgets dégage, pour l'exercice 2024, **un résultat global de 15 196 907,15 €**, ou 12 473 203.54 €, reports inclus.

TABLEAU 10 - PRESENTATION CONSOLIDEE : BUDGET PRINCIPAL ET LES DEUX BUDGETS ANNEXES

PRESENTATION CONSOLIDEE (€)	PRINCIPAL	STATIONNEMENT PAYANT	OPERATION DE RESTAURATIONS IMMOBILIERES	TOTAL
I - FONCTIONNEMENT				
1 - RESULTAT DE L'EXERCICE	9 970 753,97	409 438,96	-828,63	10 379 364,30
2 - RESULTAT REPORTE	10 335 165,24	134 326,64	828,63	10 470 320,51
3 - RESULTAT CUMULE (1 + 2)	20 305 919,21	543 765,60	0,00	20 849 684,81
II - INVESTISSEMENT				
1 - SOLDE D'EXECUTION DE L'EXERCICE	9 069 166,17	0,15	315 995,71	9 385 162,03
2 - SOLDE D'EXECUTION REPORTE	-15 534 704,89	-121 819,12	618 584,32	-15 037 939,69
3 - SOLDE D'EXECUTION CUMULE (1 + 2)	-6 465 538,72	-121 818,97	934 580,03	-5 652 777,66
III - RESULTAT GLOBAL	13 840 380,49	421 946,63	934 580,03	15 196 907,15
IV - REPORTS (solde : recettes - dépenses)				
1 - FONCTIONNEMENT	564 351,02	-35 789,90	-27 694,00	500 867,12
2 - INVESTISSEMENT	-2 920 916,94	-303 653,79	0,00	-3 224 570,73
3 - RESULTAT CUMULE (1 + 2)	-2 356 565,92	-339 443,69	-27 694,00	-2 723 703,61
V - RESULTAT NET DE CLOTURE 2023	11 483 814,57	82 502,94	906 886,03	12 473 203,54



Troyes

Hôtel de Ville
Place Alexandre Israël
BP 767 - 10026 Troyes CEDEX
Téléphone : 03 25 42 33 33 - Télécopie : 03 25 73 47 43